

Réunion du 11 Avril 2025

N° 7-04-02-C

**INSTITUTION DES COMMISSIONS LOCALES D'AMENAGEMENT FONCIER EN LIEN AVEC LE  
PROJET DE NOUVELLE LIGNE GRANDE VITESSE BORDEAUX-TOULOUSE**

**La commission permanente du Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3211-2,

Vu les délibérations du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 portant élection de la commission permanente et lui donnant délégation de compétence, ainsi que les délibérations ultérieures du Conseil départemental complétant ces délégations,

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil départemental,

Et après en avoir délibéré,  
Pour : 42



**DECIDE**

- d'instituer une commission communale d'aménagement foncier (CCAF1) comprenant Saint-Martin-Curton avec extension sur Pindères.

- d'instituer les huit commissions intercommunales d'aménagement foncier (CIAF) suivantes :

CIAF 2 : Pindères, Pompogne et Sauméjan avec extension sur Houeillès ;

CIAF 3 : Houeillès, Pompogne avec extension sur Pindères ;

CIAF 4 : Fargues-sur-Ourbise et Pompiéy ;

CIAF 5 : Ambrus, Buzet-sur-Baïse, Montgaillard-en-Albret, Vianne et Xaintrailles ;

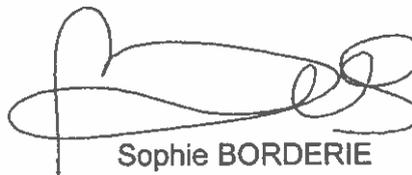
CIAF 6 : Bruch, Feugarolles, Montesquieu, Saint-Laurent et Vianne ;

CIAF 7 : Brax, Estillac, Le Passage, Roquefort, Sainte-Colombe-en-Bruilhois et Sérignac-Sur-Garonne ;

CIAF 8 : Boé, Fals, Layrac, Moirax et Sauveterre-Saint-Denis ;

CIAF 9 : Caudecoste, Saint-Nicolas-de-la-Barlerme, Saint-Sixte avec extension sur Sauveterre-Saint-Denis.

La Présidente du Conseil départemental,



Sophie BORDERIE